

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SIPHEM DU 1er MARS**

L'an deux mille vingt-trois, le 1er mars à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire dans la Salle de danse à Gironde sur Dropt sous la présidence de Monsieur Michel FEYRIT, Président.

Date de la convocation : **20 février 2023**

Délégués Titulaires en exercice :40 Délégués Suppléants en exercice : 40 Délégués présents : 24

Délégués Titulaires présents :20 Délégués Suppléants présents : 4 Délégués votants : .. 21+4

Délégués ayant donné procuration : 1

Mme Éléna JAUMAIN donne procuration à M. Zakaria DAKIR

Délégués titulaires présents : CARDOIT René, CHIAPPA Graziella, DAKIR Zakaria, DEJEAN Jacques, DUFFAU Yannick, DULAU Marie-Bernadette, DUPIOL-TACH Françoise, FEYRIT Michel, GAILLARD Jérémie, JONET Olivier, LABROUCHE Michelle, LAISNE Sophie, LONGO Anne-Marie, LOSSE Pascal, MERVEILLEAU François, PAREJA Florence, ROUILLON Cyril, SHERIFFS Colin, SIMON Christian.

Délégués suppléants présents : DUFFAU Patrick, ESTEVEZ François, PORTET Adeline, VERSCHUUR Joseph.

Délégués votants : CARDOIT René, CHIAPPA Graziella, DAKIR Zakaria, DEJEAN Jacques, DUFFAU Patrick, DUFFAU Yannick, DULAU Marie-Bernadette, DUPIOL-TACH Françoise, ESTEVEZ François, FEYRIT Michel, GAILLARD Jérémie, JONET Olivier, LABROUCHE Michelle, LAISNE Sophie, LONGO Anne-Marie, LOSSE Pascal, MERVEILLEAU François, PAREJA Florence, PORTET Adeline, ROUILLON Cyril, SHERIFFS Colin, SIMON Christian, VERSCHUUR Joseph.

Délégués excusés : AVENTIN Mireille, CAPPELLETTO Josiane, GASNAULT Jean-Pierre, JAUMAIN Éléna (donne pouvoir à M. DAKIR), LE BORGES Jean-Yves, MARLY Sophie, PLAT Bernard, SALVAGE Delphine, SUADEAU Damien.

DÉLIBÉRATION N°2023-004 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

Les dispositions de l'Article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) imposent désormais aux collectivités locales une délibération spécifique relative au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette.

Compte tenu de la présence des villes de Bazas et La Réole (+ 3 500 habitants) dans le syndicat mixte, le SIPHEM se doit d'établir un rapport comprenant une présentation de la structure, l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que les dépenses du personnel et le temps de travail.

Les délégués sont en possession des éléments permettant de débattre sur les principaux points de discussions et orientation à donner au projet de budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à **l'unanimité** :

- Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023

Résultat du vote :

Votants :25 Abstention :0 Pour :25 Contre : 0

Le président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les, jour, mois et année susdits et signé par les membres présents.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

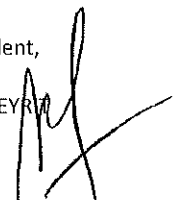
La secrétaire de séance,

Graziella CHIAPPA



Le Président,

Michel FEYRIT



PUBLIÉE LE :